

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

KIRAO SMALLCAPS

**Exercice du
01/07/2025 au
30/06/2026**

- Commentaires de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

Le FCP a pour objectif long terme d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle de l'indice CAC Small Net Return (dividendes réinvestis) associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Stratégie d'investissement

La composition du portefeuille dépendra du choix discrétionnaire des gérants du fonds et la répartition du portefeuille en termes de capitalisations boursières n'est pas prédéfinie. Le process de gestion du FCP s'appuie sur une analyse fondamentale financière et stratégique fortement internalisée. L'équipe de gestion produit elle-même ses modèles de prévisions de résultats de génération de cash-flow et de valorisation ainsi que ses fiches de suivi. Elle n'a recours aux bureaux d'analyse externes (brokers) qu'en aval de sa propre analyse afin de comparer ses attentes et son jugement par rapport à celui émis par la Place.

KIRAO SMALLCAPS est exposé entre 60% et 100% en actions de la zone euro de toutes tailles de capitalisation. A titre accessoire, le fonds ne s'interdit pas de saisir des opportunités sur les marchés européens, hors zone euro, à l'exclusion des pays émergents. Le FCP peut dès lors être exposé à un risque de change de 10% maximum.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP et aussi pour diminuer l'exposition du FCP au marché actions le cas échéant, des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille à l'exception des obligations spéculatives (selon l'analyse de la société). L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% du portefeuille du FCP.

La gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde également sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou étrangers et/ou en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle répondant aux quatre critères de l'article 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux produits dérivés ou intégrant des dérivés, négociés sur des marchés réglementés et organisés. Ces opérations sont effectuées dans la limite autorisée pour les OPCVM/FIA de classification « Actions » (exposition minimale actions de 60%).

Le fonds intègre des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance dans sa politique d'investissement au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure-SFDR ». L'analyse ESG joue un rôle important dans la sélection d'actifs et la constitution des portefeuilles. La démarche d'investisseur responsable de KIRAO repose sur 3 axes principaux : 1 / l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement ; 2 / une politique d'exclusion sectorielle et normative conformément à notre charte ESG ; 3 / un engagement actionnarial à travers l'exercice systématique des droits de vote, conformément à notre politique de vote, et un dialogue continu avec les émetteurs. L'analyse ESG se déploie dans la Gestion. Elle s'inscrit comme un pilier additionnel dans notre processus d'investissement et constitue, au côté des autres critères financiers et fondamentaux, un élément de décision d'investissement en qualifiant notamment le risque associé à ce dernier.

Le fonds a pour objectif d'obtenir une note ESG moyenne supérieure (i.e meilleure) à la note ESG moyenne de l'Univers d'investissement, retraité des 25% des émetteurs les moins performants (qualifié comme l'Univers d'investissement ESG). Pour ce faire, une grille de notation interne a été constituée. Elle est alimentée avec des données brutes recueillies auprès de MSCI ESG et d'Ethifinance, nos fournisseurs de données. La méthodologie de notation est détaillée dans le prospectus. Notre univers d'investissement est composé des valeurs appartenant aux indices/panier suivants, retraités des doublons : EuroStoxx TMI, le CAC All-Tradable, et le périmètre Small&Midcaps France couvert par Ethifinance. Les poids de ces différents indices/paniers reflètent la typologie du fonds. Les analystes /

gérants s'assurent du maintien d'une notation ESG moyenne du fonds soit supérieure à celle de l'univers d'investissement ESG.

Par ailleurs, KIRAO a également l'objectif de faire mieux que son univers d'investissement de départ, sur deux indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives. En cohérence avec les objectifs ESG du fonds, les indicateurs retenus sont : l'intensité carbone (pilier environnemental), ainsi que la mixité au sein des organes de gouvernance (pilier social). Plus d'informations au sein du prospectus du fonds et sur le site internet www.kirao.fr

KIRAO SMALLCAPS

Sur la période du 30/06/2025 au 30/06/2026, les performances du FCP Kirao Smallcaps par part ont été les suivantes :

Part AC (ISIN FR 0012633311) : -6.44 %

Part IC (ISIN FR 0012646131) : -5.31 %

Part KC (ISIN FR0013312121) : -5.46 %

Part NC (ISIN FR0012646149) : -4.36 %

Rapport annuel du fonds Kirao Smallcaps :

Le fonds Kirao Smallcaps termine son exercice fiscal avec une performance de -6.44% contre +25.34% pour son indice de référence, le Cac Small NR (dividendes réinvestis), soit 31.78 points de sous-performance.

Exercice fiscal	Kirao Smallcaps AC	Cac Small NR	Différence
2015-2016 ¹	+28.0%	+0.9%	+27.1 pts
2016-2017	+42.8%	+40.8%	+2.0 pts
2017-2018	+3.6%	+1.4%	+2.4 pts
2018-2019	-8.2%	-15.5%	+7.3 pts
2019-2020	-10.5%	-12.4%	+1.8 pts
2020-2021	+42.8%	+50.7%	-7.9 pts
2021-2022	-15.8%	-14.0%	-1.8 pts
2022-2023	+10.6%	+4.9%	+5.7 pts
2023-2024	-6.5%	-10.6%	+4.04 pts
2024-2025	+7.0%	+26.0%	-19.0 pts
2025-2026	-6.44%	+25.34%	-31,78 pts
Depuis l'origine	93.71%	106.16%	-12.45 pts
Rendement annualisé	5.92%	6.48%	

¹ Du 15/04/2015 au 30/06/2016

En dehors des deux années post-Covid, du 30 juin 2020 au 30 juin 2022, période marquée par certaines bulles (fintechs, biotechs, greentechs) dans un environnement de taux négatifs qui rendait, d'une certaine manière, la notion de risque artificielle, le fonds avait surperformé chaque année depuis son lancement, soit 7 années sur 9, offrant au passage un rendement annualisé proche de 6%, soit un peu moins que le CAC SMALL NR en hausse de 6.48 %

En 2025/2026, le fonds marque néanmoins le pas en termes relatifs pour sa 11^e année d'existence. L'essentiel de l'écart s'est creusé en début de période, depuis que les membres de l'OTAN ont annoncé, début 2025, l'augmentation de leurs budgets de défense.

Trois valeurs présentes dans l'indice expliquent en effet une grande partie de l'écart de performance (plus de 30 points). Il s'agit en l'occurrence d'Exosens, d'Exail Technologies, de Lumibird

À l'inverse, les investissements dans les équipementiers automobiles, comme FORVIA ou OPmobility, ont sous-performé, tout comme les paris sur les ESN telles que SOPRA ou sur les éditeurs de logiciels comme Nemetschek.

À partir du mois d'octobre, à la suite du départ du gérant historique, M. Saad Benlamine, la gestion a été reprise par M. Thomas Alzuyeta. Le nouveau gérant a réorganisé une partie du portefeuille en allégeant certaines lignes et en soldant plusieurs positions.

TF1 ainsi que les sociétés de travail temporaire Groupe Crit et Synergie ont été vendues. Le luxe, avec Brunello Cucinelli, a été allégé, tout comme SOPRA et Nemetschek.

À l'inverse, des achats ont été réalisés sur Kontron, Arcadis, OVH, 2CRSi et Jenoptik, permettant au portefeuille d'investir dans des sociétés technologiques qui ont bien performé à partir de décembre 2025.

Si l'on décompose l'année en deux parties, de juillet à fin décembre 2025, l'indice a connu un rebond très important, principalement en juillet, porté par les petites sociétés de la défense. Le fonds, totalement absent de ce secteur, a fortement sous-performé sur cette période, et en particulier au cours du mois de juillet 2025.

La période allant de janvier à fin juin 2026 a vu l'indice de référence progresser légèrement jusqu'au mois de mars. Puis, avec la guerre en Iran, l'indice a chuté de 11 %, avant de se reprendre jusqu'à fin mai, puis de reculer de nouveau de 6 % en juin 2026.

Sur cette seconde partie d'année, le fonds a réduit son retard sur l'indice grâce, en particulier, aux arbitrages du nouveau gérant et à la bonne tenue des valeurs technologiques.

Le secteur de la défense, qui n'a plus été un moteur de performance ces derniers mois, a également contribué à réduire les écarts de performance.

En termes de performance individuelle, si l'on s'intéresse aux principaux détracteurs, les deux premiers sont NEMETSCHKE et SCOUT 24. Ce dernier coûte 2,37 points de performance mais avait rapporté plus de 2,6 points lors de l'exercice précédent. Scout24, leader des petites annonces immobilières en Allemagne, subit un marché immobilier compliqué. Avec plus de 80% de revenus récurrents et une part de marché hégémonique, le groupe continue d'innover et d'offrir plus de services à ses clients, notamment en cette période où les transactions immobilières ont baissé d'environ 20% en Allemagne. Malgré des résultats en forte progression chaque année, le groupe a souffert d'un derating important

qui s'explique par la crainte, de la part par des investisseurs, des risques de disruption de son activité par l'IA.

De son côté, Nemetschek, leader mondial des solutions logicielles pour la conception, la construction et la gestion des bâtiments, coûte 2,85 points de performance. Après avoir parfaitement réalisé la transformation de son business model de la licence vers le SaaS, le groupe commence à en tirer les bénéfices avec une croissance qui accélère et des marges qui vont augmenter dès 2026 et 2027.

Tout comme l'ensemble du secteur des logiciels, la société a connu un très fort derating en raison des craintes sur l'IA qui pèsent particulièrement sur ce secteur.

Le troisième détracteur à la performance est SOPRA (1,82 point). Tout comme tout le secteur des ESN le groupe a souffert des difficultés et craintes de la concurrence de l'IA qui pourrait avoir un impact sur la croissance de long terme ce qui a beaucoup pesé sur l'exercice et en dépit d'une valorisation déjà faible. Il a été décidé de réduire le poids de cette ligne dans le portefeuille ainsi que pour l'ensemble de ce secteur.

S'agissant des principaux contributeurs, le portefeuille a été entre autres aidé par trois principaux contributeurs : De Longhi, LISI et 2CSRI

De Longhi dont l'impact a été de 1,95 % est un titre détenu depuis plusieurs années dans le fonds. Il a progressé de 35 % sur l'année glissante., la croissance régulière de ses différents marchés permet également une croissance de ses bénéfices. De Longhi qui produit entre autres des climatiseurs devrait profiter des épisodes de canicule en Europe. La prochaine publication devrait être favorable.

LISI, dont l'impact positif a été de 1,85 % sur le fonds, devient essentiellement un équipementier aéronautique à ce titre profite particulièrement du dynamisme de ce secteur, comme SAFRAN par exemple. Le titre progresse de 84 % de juin 25 à juin 26.

2 CSRI, société technologique dans la conception et fabrication de serveurs haute performance surfe sur une demande forte sur ses différents marchés. Le titre a connu une hausse spectaculaire depuis nos premiers achats environ 130 %.

En fin de période le titre a souffert d'un rapport écrit par Grizzly Research vendeur à découvert américain mettant en doute la véracité des chiffres présentées par la société. En conséquence, nous surveillons de très près ce dossier que nous conservons pour l'instant. Un audit précis devrait être publié prochainement par la société. Depuis la sortie de ce rapport le titre a connu un rebond par rapport à son point bas du 22 juin 26.

Un autre contributeur important a été la société CECONOMY. Cette société détenue depuis plusieurs années dans le fonds a fait l'objet d'une OPA. A cette occasion nous sommes sortis de ce dossier qui a contribué à hauteur de 1,79 % dans le fonds sur l'année.

Concernant les perspectives du fonds, comme nous le mentionnions l'an dernier, il est important de noter l'écart historique que nous constatons aujourd'hui entre la valeur intrinsèque des sociétés en portefeuille et leur valeur de marché. Du fait d'une décollecte historique, cet écart est encore plus important sur les petites et moyennes valeurs.

Néanmoins, les signaux observés en cette fin d'exercice fiscal, notamment les publications de résultats du premier semestre 2026 nous laissent penser que le rerating peut désormais avoir lieu.

Alors que nous déplorions ces dernières années l'exagération du derating de la classe d'actifs des petites et moyennes valeurs, nous commençons à observer un mouvement inverse.

Le marché se concentre en effet désormais sur les points bas. Et le deuxième trimestre 2026 est sûrement un trimestre charnière.

Il est encore un peu tôt pour en tirer des conclusions, mais nous avons l'intime conviction que la performance des cinq prochaines années, sans être linéaire, sera bien meilleure que celle des cinq dernières.

Raison pour laquelle nous restons concentrés sur notre process d'investissement, avec patience et discipline.

Aucun évènement significatif (tel que la suspension des souscriptions/rachats, liquidation du fonds, création d'un fonds de cantonnement, changements dans les modalités d'application des méthodes comptables), n'est intervenu au cours ou après la clôture de l'exercice fiscal.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

POLITIQUE DE REMUNERATION

KIRAO a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences réglementaires.

Les mesures liées au paiement de rémunération variable ne s'appliqueront qu'à partir de l'exercice 2017 qui sera le premier exercice complet de performance.

La part fixe de la rémunération des collaborateurs salariés de KIRAO AM est décorrélée de la performance des Fonds gérés. La part variable de la rémunération est, quant à elle, évaluée à partir de la réalisation d'objectifs. Elle rémunère la performance des collaborateurs concernés au regard de critères principalement qualitatifs.

La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale et n'incite pas à une prise de risque excessive des collaborateurs.

Conformément à la réglementation en vigueur, la rémunération des collaborateurs considérés comme « preneurs de risques » est soumise au dispositif suivant :

- 50% de la rémunération variable est versée en parts d'OPC,
- 40% de son montant global est différée sur trois ans.

Aucune rémunération variable ne sera versée en cas de résultat négatif de la société.

Le RCCI ou son délégataire vérifie l'adéquation des rémunérations versées à la politique de rémunération.

La politique de rémunération ainsi que l'identification des preneurs de risques sont évalués, à minima, annuellement, par le comité de surveillance.

Le détail de la politique de rémunération est consultable sur le site internet de la société.

Rémunération versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Année	2025
<i>Tous les collaborateurs (10 ETP)</i>	<i>En K€</i>
Rémunération fixe	901
Rémunération variable (*)	38
<i>Dont variable non différé</i>	<i>38</i>
<i>Dont variable différé</i>	<i>0</i>

(*) : hors prime de partage de la valeur

Cadre général de la politique ESG

Les fonds KIRAO promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales, même si ce n'est pas le caractère primaire des décisions de gestion, et investissent dans des entreprises qui ont de bonnes pratiques en matière de gouvernance.

KIRAO accorde une place centrale à l'analyse financière qui est au cœur du processus de sélection des entreprises en portefeuille. L'objectif d'une telle analyse, basée sur le triptyque rupture-solidité-valorisation, est d'identifier des cibles d'investissement dont la croissance bénéficiaire s'accélère sous l'effet d'une rupture et n'est pas valorisée. Du fait d'une focalisation sur les ruptures, l'équipe de Gestion est régulièrement amenée à analyser la transformation des modèles d'affaires des entreprises. Celles-ci peuvent être la résultante de plusieurs transitions liées à des enjeux ESG : la transition numérique, la transition liée à l'énergie et l'écologie, les mouvements démographiques et leur conséquence (notamment sur les questions alimentaires ou de mobilité). Par conséquent, KIRAO adopte une démarche d'intégration des éléments ESG de manière à enrichir ses connaissances et mieux appréhender le couple opportunités/risques des investissements. KIRAO est également convaincu que les entreprises dont les dirigeants positionnent l'ESG au cœur de la stratégie performeront davantage dans la durée.

La démarche extra-financière de KIRAO repose sur les 3 axes principaux décrits ci-dessous :

- **L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement**

Elle s'effectue à deux niveaux distincts, tout en étant complémentaires. KIRAO a défini une grille de notation ESG (analyse de 1^{er} niveau), permettant d'évaluer la performance extra-financière des sociétés en portefeuille, ou faisant partie de notre Univers d'investissement². Les indicateurs intégrant cette grille ont été sélectionnés pour leur pertinence en matière d'analyse ESG, en considérant également l'accessibilité à la donnée. L'équipe de KIRAO s'appuie principalement sur deux fournisseurs de données, MSCI ESG Research et Gaïa Research (Ethifinance), afin d'alimenter cette grille de notation ESG.

Par ailleurs, nous estimons qu'il est nécessaire de réaliser une analyse ESG interne, complémentaire, fine et qualitative des émetteurs, afin d'évaluer pleinement les performances de ces derniers en matière de durabilité. C'est en ce sens, que nous avons développé une matrice propriétaire de notation extra-financière, dénommée « Atlas » (analyse de 2nd niveau). Cette dernière intègre des critères quantitatifs et qualitatifs de manière à évaluer la performance ESG des émetteurs. A la différence de

² L'univers d'investissement est composé des valeurs appartenant aux indices/panier suivants, retraités des doublons : EuroStoxx TMI, le CAC All-Tradable, et le périmètre Small&Midcaps France couvert par Ethifinance.

la grille de notation ESG, qui donne une image présente des performances ESG, la matrice « Atlas » analyse les performances ESG historiques des émetteurs.

Au sein d'« Atlas », la Gouvernance joue un rôle central car c'est un sujet transversal, agnostique aux différents secteurs. Par ailleurs, l'analyse du management et des organes de contrôle nous informent sur la pertinence de la stratégie à long terme des entreprises et permet de mieux caractériser le profil de risque associé. Elle détermine également la notion de culture d'entreprise qui, si elle est partagée par les différents membres et parties prenantes, contribue à un meilleur équilibre social au sein des organisations et de leur environnement. Les sujets Sociaux ou Environnementaux présentent une « matérialité » plus ou moins grande selon les secteurs étudiés. L'analyse est bâtie autour d'un tronc commun et peut être enrichie de critères plus spécifiques en fonction du secteur étudié.

Pour plus d'informations sur nos deux méthodologies d'analyse ESG, veuillez-vous référer au Code de Transparence, accessible depuis le site internet de KIRAO : <https://kirao.fr/esg/>

- **Une politique d'exclusion**

L'analyse fondamentale réalisée par l'équipe de gestion de KIRAO permet d'exclure de facto des sociétés aux perspectives de croissance ternes du fait de tendances lourdes et négatives que subit leur secteur d'activité. De ce fait, KIRAO exclut les entreprises impliquées dans les secteurs du tabac, du charbon, et des hydrocarbures non-conventionnels (gaz et pétrole de schiste et sable bitumineux), quel que soit leur positionnement dans la chaîne de valeur. Nous excluons ainsi de notre univers les sociétés réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans ces activités.

KIRAO exclut également de son périmètre d'investissement des sociétés qui ne respectent pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. KIRAO exclut également les sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées, dans le respect de différentes conventions internationales adoptées par la France³. KIRAO dispose à ce titre d'une liste d'émetteurs faisant l'objet d'une exclusion qui est tenue à jour régulièrement. Ces titres ne font pas partie de l'Univers d'investissement et ne sont pas susceptibles de l'intégrer. Aucun ordre correspondant à cette liste ne peut être réalisé à travers la plate-forme de passage d'ordres.

- **L'engagement actionnarial**

L'intégration ESG se déploie naturellement à travers notre engagement actionnarial qui s'exerce à deux niveaux :

1/ Tout d'abord, KIRAO exerce systématiquement les droits de vote attachés aux titres des émetteurs en portefeuille, et ce, quel que soit le % du capital ou des droits de votes détenus. Les gérants portent une attention particulière aux résolutions portant sur les questions de gouvernance (indépendance et diversité des profils), de rémunération et de droit des actionnaires minoritaires. De ce fait, l'analyse du management et des organes de contrôle, l'éthique des affaires, la politique de rémunération des dirigeants exécutifs ainsi que la préservation des intérêts des actionnaires minoritaires sont des sujets centraux constitutifs de nos analyses. KIRAO souhaite engager un dialogue actionnarial avec les sociétés qui posent question sur ces sujets.

2/ D'un autre côté, à travers un dialogue continu, KIRAO souhaite engager les sociétés sur des problématiques spécifiques, afin qu'elles puissent améliorer leur pratique à long-terme (amélioration de la transparence, des ambitions sociales et/ou environnementales, etc.).

Objectifs et performance extra-financière au 30 juin 2026

³ Conventions d'Ottawa (mines antipersonnel), Convention d'Oslo (armes à sous-munitions), Convention sur les armes biologiques ou à toxines (armes biologiques), et la Convention sur l'interdiction des armes chimiques – CIAC.

A travers sa démarche d'investissement responsable décrite ci-dessus, KIRAO cherche à atteindre pour KIRAO Smallcaps :

- Une note ESG moyenne supérieure (i.e meilleure) à la note ESG moyenne de l'Univers d'investissement, retraité des 25% des émetteurs les moins performants (qualifié comme l'Univers d'investissement ESG).

La mesure de cet objectif se fait à travers l'analyse de notre grille de notation ESG, dont le taux de couverture pour les fonds est supérieur à 90% (en nombre d'émetteurs ou en pourcentage de l'actif net des fonds).

Sur l'exercice clos au 30 juin 2026, la note ESG moyenne de KIRAO Smallcaps est de 72,14/100 à comparer à la note de l'Univers d'investissement ESG qui est de 68,53/100.

- Le suivi d'un indicateur dans chacune des catégories suivantes :
 - **Gouvernance** : Taux d'indépendance des membres du conseil⁴. Il est la garantie d'un équilibre des pouvoirs au sein du conseil d'administration entre membres exécutifs et/ou ayant un intérêt économique et membres prémunis de tout conflit d'intérêt.
 - **Environnement** : Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO2e / CA en M€). Elle mesure les émissions directes des gaz à effet de serre et indirectes liées à l'énergie et a pour objectif de mesurer l'impact d'une activité sur le climat.
 - **Social** : Taux moyen de femmes au Comex (%). Il permet d'évaluer la mixité dans les instances de direction opérationnelle complétant la loi Copé-Zimmermann qui cible uniquement le conseil d'administration.
 - **Droits Humains** : la note moyenne de niveau de controverse⁵ (source : module dédié dans la plateforme MSCI ESG Manager). Elle caractérise la réputation de l'entreprise et le niveau de prime de risque associé.

Chaque indicateur se compare à l'Univers d'investissement de départ selon une fréquence mensuelle (dernier jour de cotation du mois). KIRAO a l'objectif de faire mieux que son univers d'investissement de départ, sur deux indicateurs de durabilité (sur 4) concernant les incidences négatives. Pour KIRAO Smallcaps, les indicateurs retenus sont l'intensité carbone (pilier environnemental) et la mixité au sein des organes de gouvernance (pilier social).

<i>Performance au 30 juin 2026</i>	KIRAO Smallcaps	Univers d'investissement de départ
G – Taux d'indépendance des membres du conseil (%)	86,1%	76,7%
E – Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO2e/CA en M€)	20,0	119,5
S – Taux moyen de femmes au Comex (%)	23,1%	21,5%
DH – La note moyenne de niveau de controverse (0-10)	9,0/10	7,6/10

⁴ Moyenne pondérée des émetteurs pour lesquels 1 point a été attribué selon la méthodologie de notre grille de notation ESG : 1 point est attribué si le taux d'indépendance du conseil est supérieur ou égal à 50% (le seuil est abaissé à 33% pour les sociétés contrôlées).

⁵ La note varie entre 0 et 10 (meilleure note).

Réglementation SFDR

Le fonds KIRAO Smallcaps répond à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 SFDR. Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, l'équipe de gestion vise à maintenir une proportion minimale de 30% d'investissements durables.

Afin de mesurer l'atteinte de ce seuil, KIRAO s'appuie sur la méthodologie propriétaire de MSCI ESG permettant de qualifier un investissement de durable sur le plan environnemental et/ou social au sens de l'Article 2(17) du Règlement SFDR⁶. Dans ce cadre, trois filtres doivent être validés pour qu'un émetteur soit considéré comme durable : 1/ démontrer des pratiques de bonne gouvernance, 2/ ne pas causer de préjudice important allant à l'encontre des objectifs d'investissement durable (DNSH), 3/ contribuer à un objectif environnemental et/ou social (toute société tirant au moins 20% de ses revenus d'un produit et/ou services ayant un impact positif).

Les données mises à disposition par MSCI ESG répondent aux trois filtres décrits ci-dessus. KIRAO détermine ensuite le pourcentage d'investissement durable sur le plan environnemental et/ou social du portefeuille Kirao Smallcaps, en additionnant le score de durabilité de chaque émetteur en portefeuille selon sa pondération.

Au 30 juin 2026, la proportion d'investissements durables de Kirao Smallcaps est de 46,3%.

Taxonomie européenne

KIRAO Smallcaps répondant à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 SFDR, des informations relatives à la contribution du fonds sur le respect des objectifs environnementaux du règlement taxonomie européenne sont communiquées.

Le règlement taxonomie de l'Union Européenne est un système de classification qui établit une liste des activités économiques durables sur le plan environnemental au regard de six objectifs environnementaux prédéfinis comme suit :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable de l'eau et des ressources marines
- Economie circulaire
- Prévention de la pollution
- Ecosystème sain

L'éligibilité et l'alignement de KIRAO Smallcaps à la taxonomie européenne

KIRAO adopte une démarche prudente vis-à-vis de la réglementation afin de pouvoir s'y conformer en tout temps. Compte tenu du manque de données suffisamment fiables sur l'alignement taxonomique des émetteurs investis dans KIRAO Smallcaps et/ou intégrant l'Univers d'investissement, le fonds a un objectif minimal environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE de 0%.

Cependant, sur la base de données estimées par MSCI ESG, mais qui ne sont pas alignées à ce stade avec les exigences réglementaires des données équivalentes, KIRAO est en mesure d'évaluer et communiquer, à titre indicatif, l'éligibilité et l'alignement du portefeuille Kirao Smallcaps à la taxonomie européenne.

Les données mises à disposition par MSCI ESG, correspondent au pourcentage estimé du chiffre d'affaires éligible et aligné à la taxonomie des émetteurs en portefeuille. Par la suite, l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie du portefeuille Kirao Smallcaps sont calculés en additionnant les scores d'éligibilité et d'alignement de chaque émetteur, selon leur pondération.

Au 30 juin 2026, KIRAO Smallcaps a des scores d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie égaux à 60,3% et 31,0%, respectivement.

⁶ Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'espace dédié du site internet de MSCI : <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/>

Disclaimer

« Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.»

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SFTR)

Au cours de l’exercice, le fonds n’a pas effectué d’opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d’achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d’échange sur revenu global (TRS).

Dénomination du produit: KIRAO Smallcaps Identifiant d'entité juridique: 969500KKL32MQ8RHX557

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

● ● ☐ Oui	● ● ✖ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 46,3% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ avec un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par KIRAO Smallcaps ont été atteintes à différents niveaux.

Tout d'abord, à travers l'intégration de critères ESG dans le processus d'investissement. Sur l'exercice clos au 30 juin 2026, 100% en moyenne de l'actif net du fonds était couvert par au moins un de nos deux niveaux d'analyses ESG (analyse ESG de premier niveau, selon une approche Best-in-Universe, et analyse ESG de deuxième niveau, selon la matrice Atlas). De plus, la performance extra-financière du fonds, relative à son Univers d'investissement, est satisfaisante durant la période (voir question ci-dessous).

1

Par ailleurs, KIRAO dialogue de manière continue avec les émetteurs sur les sujets Environnementaux et Sociaux. KIRAO a échangé cette année avec les émetteurs présents en portefeuille sur différentes thématiques ESG (transparence et communication des données ESG, climat, éthique des affaires, qualité et sécurité des produits/services, composition des organes de contrôle, etc.). En complément de cet engagement, KIRAO a participé de façon active au *Non-Disclosure Campaign* du CDP.

Enfin, KIRAO dispose d'une politique d'exclusion (sectorielle et normative). Cette dernière est tenue à jour, à minima, bi-annuellement et est intégrée directement par l'équipe middle office dans le moteur de contraintes de notre plate-forme de passage d'ordres. Aucun ordre correspondant à cette liste ne peut être réalisé à travers la plateforme de passage d'ordres. A fin juin 2026, une vingtaine de sociétés, zone Europe, figuraient dans la liste d'exclusion, en particulier des entreprises impliquées dans le secteur du tabac, le charbon ou les hydrocarbures non-conventionnels (gaz de schiste et sable bitumineux), car ces activités représentent un poids supérieur à 10% de leur chiffre d'affaires, ou encore des sociétés qui ne respectent pas les grandes règles ou conventions internationales.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Afin de mesurer les caractéristiques E/S de ses investissements, KIRAO suit différentes méthodologies :

1. Intégration des critères ESG dans le processus d'investissement

Une analyse ESG de premier niveau, selon une approche « Best-in-Universe »

KIRAO a défini une grille de notation ESG, permettant d'évaluer la qualité extra-financière des sociétés en portefeuille, ou faisant partie de notre Univers d'investissement¹. Cette dernière est composée des 24 critères présentés ci-dessous (9 de gouvernance, 8 sociaux et 7 environnementaux)². A travers cette grille de notation ESG, KIRAO Smallcaps a pour objectif d'afficher une note ESG moyenne supérieure à la note ESG de l'Univers d'investissement, retraité des 25% des émetteurs les moins performantes (qualifié comme l'« Univers d'investissement ESG »).

Sur l'exercice clos au 30 juin 2026, la note ESG moyenne de KIRAO Smallcaps est de 72,14/100 à comparer à la note ESG de l'Univers d'investissement ESG qui est de 68,53/100.

Par ailleurs, l'équipe de Gestion pilote 4 indicateurs de performance sur chacun des piliers suivants :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

¹ L'univers d'investissement est composé des valeurs appartenant aux indices/panier suivants, retraités des doublons : EuroStoxx TMI, le CAC All-Tradable, et le périmètre Small&Midcaps France couvert par Ethifinance.

² Pour plus de détails sur notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG de premier niveau, se référer au Code de Transparence, disponible sur le site internet de KIRAO : <https://KIRAO.fr/esg/>

- Gouvernance : Taux d'indépendance des membres du conseil³. Il est la garantie d'un équilibre des pouvoirs au sein du conseil d'administration entre membres exécutifs et/ou ayant un intérêt économique et membres prémunis de tout conflit d'intérêt.
- Environnement : Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO2e / CA en M€). Elle mesure les émissions directes des gaz à effet de serre et indirectes liées à l'énergie et a pour objectif de mesurer l'impact d'une activité sur le climat.
- Social : Taux moyen de femmes au Comex (%). Il permet d'évaluer la mixité dans les instances de direction opérationnelle complétant la loi Copé-Zimmermann qui cible uniquement le conseil d'administration.
- Droits Humains : la note moyenne de niveau de controverse⁴ (source : module dédié dans la plateforme MSCI ESG Manager). Elle caractérise la réputation de l'entreprise et le niveau de prime de risque associé.

Chaque indicateur se compare à l'Univers d'investissement de départ selon une fréquence mensuelle (dernier jour de cotation du mois). KIRAO a l'objectif de faire mieux que son univers d'investissement de départ, sur deux indicateurs de durabilité (sur 4) concernant les incidences négatives. Pour KIRAO Smallcaps, les indicateurs retenus sont l'intensité carbone (pilier environnemental) et la mixité au sein des organes de gouvernance (pilier social).

<u>Performance au 30 juin 2026</u>	KIRAO Smallcaps	Univers d'investissement de départ
G – Taux d'indépendance des membres du conseil (%)	86,1%	76,7%
E – Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO2e/CA en M€)	20,0	119,5
S – Taux moyen de femmes au Comex (%)	23,1%	21,5%
DH – La note moyenne de niveau de controverse (0-10)	9,0/10	7,6/10

Au 30 juin 2026, la performance de KIRAO Smallcaps a été supérieure à l'Univers d'investissement de départ, s'agissant du pilier Environnemental. Le fonds affiche un taux moyen de femmes au Comex de 23,1% à comparer aux 21,5% pour l'Univers, ainsi qu'une intensité carbone Scope 1&2 de 20,0 tonnes de CO2e/CA en M€ à comparer à 119,5 tonnes de CO2e/CA en M€ pour l'Univers.

2. La méthodologie propriétaire de MSCI ESG : MSCI SFDR Article 2(17) sustainable investment methodology

³ Moyenne pondérée des émetteurs pour lesquels 1 point a été attribué selon la méthodologie de notre grille de notation ESG : 1 point est attribué si le taux d'indépendance du conseil est supérieur ou égal à 50% (le seuil est abaissé à 33% pour les sociétés contrôlées).

⁴ La note varie entre 0 et 10 (meilleure note).

L'équipe de gestion s'appuie sur la méthodologie propriétaire de MSCI ESG permettant de qualifier un investissement de durable sur le plan environnemental et/ou social au sens de l'Article 2(17) du Règlement SFDR. Dans ce cadre, trois étapes doivent être validées.



Source : MSCI ESG Research

- i) **Bonnes pratiques de gouvernance :** L'UE définit la « bonne gouvernance » comme une exigence fondamentale pour un investissement durable en vertu de l'article 2(17) du Règlement SFDR.
 Dans ce sens, MSCI ESG s'appuie sur le MSCI ESG Rating car ce dernier englobe les quatre aspects de « bonne gouvernance » mis en avant par l'article 2(17) du Règlement SFDR, à savoir : les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.
 Les notes du MSCI ESG Rating peuvent varier de CCC (la note la moins élevée) à AAA (la note la plus élevée).
 Un *MSCI ESG Rating* de BB ou plus indique généralement la capacité d'un émetteur à gérer ses ressources, à atténuer les principaux risques et opportunités ESG, et à répondre aux attentes minimales en matière de gouvernance d'entreprise.⁵
- ii) **Absence de préjudice important allant à l'encontre des objectifs d'investissement durable (DNSH) :** Les critères pour le DNSH ne sont pas détaillés dans la définition d'un investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, au-delà de l'exigence qu'un investissement ne peut pas nuire de manière significative aux objectifs environnementaux et sociaux.
 De ce fait, MSCI ESG utilise les critères suivants afin de déterminer si l'une des activités de l'émetteur est susceptible de porter atteinte à un des objectifs d'investissement durable :
 - L'étude des controverses à travers le modèle propriétaire *MSCI ESG Controversies methodology*. Toute société ayant au moins une controverse marquée d'un drapeau rouge ou orange pourrait indiquer une violation des Principes directeurs de l'OCDE pour les Entreprises Multinationales et/ou du Pacte Mondial des Nations Unies.
 - Toute société impliquée dans les armes controversées.

⁵ Pour plus d'informations, se référer à l'espace dédié du site internet de MSCI : <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/>

- Toute société impliquée dans le charbon thermique pour la production d'électricité.
 - Toute société productrice de tabac ou toute société réalisant au moins 5% de ses revenus dans l'industrie du tabac.
- iii) Contribution à un objectif environnemental et/ou social : MSCI ESG s'appuie sur son modèle propriétaire *MSCI Sustainable Impact Metrics*, permettant d'identifier les entreprises tirant des revenus à travers leurs produits et/ou services ayant un impact positif sociétal et/ou environnemental.
- D'après MSCI, toute société tirant au moins 20% de ses revenus d'un produit et/ou services ayant un impact positif sociétal et/ou environnemental, peut être considéré comme un contributeur à un objectif environnemental et/ou social.⁶

Les sociétés validant les trois étapes mentionnées ci-dessus, sont considérées par MSCI ESG comme durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR.

L'équipe de gestion de KIRAO détermine ensuite le pourcentage d'investissements durables du fonds en agréant les scores de durabilité des sociétés considérées comme investissements durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, selon leur pondération.

En s'appuyant sur la méthodologie propriétaire de MSCI décrite ci-avant, KIRAO Smallcaps s'engage à détenir une proportion minimale de 30% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Au 30 juin 2026, au sens de la méthodologie *MSCI SFDR Article 2(17) sustainable investment methodology*, KIRAO Smallcaps est investi dans des émetteurs durables ayant un objectif environnemental et social à hauteur de 39,7% et 6,7% respectivement. Par conséquent, la proportion d'investissements durables du fonds est de 46,3%.

3. Les indicateurs environnementaux développés dans le cadre du rapport Article 29 de la Loi Energie Climat

Dans le cadre du rapport Article 29 de la Loi Energie Climat, KIRAO pilote les indicateurs décrits ci-dessous, permettant de mieux appréhender l'impact climatique de ses investissements :

- La performance de l'intensité carbone (Scope 1 et 2) du fonds KIRAO Smallcaps en comparaison de celle d'un panier de sept Fonds Négociés en Bourse (« ETFs ») reproduisant des indices alignés sur un scénario d'augmentation de la température de 1,5°C et intégrant les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) ainsi que les exigences minimales du « Paris Aligned Benchmark » (« PAB »).
- La part des émetteurs en portefeuille engagés ou ayant fait valider leur trajectoire de décarbonation par la Science Based Target initiative (SBTi).

⁶ Pour plus d'informations, se référer à l'espace dédié du site internet de MSCI : <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/>

- La part des émetteurs en portefeuille ayant un objectif de réduction des émissions de Gaz à effet de Serre (« GES ») aligné avec les Accords de Paris.

Pour plus de détails sur la performance de KIRAO Smallcaps sur ces indicateurs au 31 décembre 2025, se référer au Rapport Article 29 de la Loi Energie Climat⁷, disponible sur le site internet de KIRAO : <https://KIRAO.fr/esg/>.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Afin de mesurer les caractéristiques E/S de ses investissements, KIRAO suit différentes méthodologies :

1. Intégration des critères ESG dans le processus d'investissement

Une analyse ESG de premier niveau, selon une approche « Best-in-Universe »

KIRAO a défini une grille de notation ESG, permettant d'évaluer la qualité extra-financière des sociétés en portefeuille, ou faisant partie de notre Univers d'investissement⁸. Cette dernière est composée des 24 critères présentés ci-dessous (9 de gouvernance, 8 sociaux et 7 environnementaux)⁹. A travers cette grille de notation ESG, KIRAO Smallcaps a pour objectif d'afficher une note ESG moyenne supérieure à la note ESG de l'Univers d'investissement, retraité des 25% des émetteurs les moins performantes (qualifié comme l'« Univers d'investissement ESG »).

Sur l'exercice clos au 30 juin 2026, la note ESG moyenne de KIRAO Smallcaps est de 72,14/100 à comparer à la note du fonds lors de l'exercice précédent de 70,96/100

Par ailleurs, en ce qui concerne les quatre indicateurs de performance de chaque pilier, voici l'évolution par rapport à l'exercice précédent :

<u>Performance à fin juin 2026 vs l'exercice précédent</u>	KIRAO Smallcaps		Univers d'investissement de départ	
	Juin 2026	Exercice précédent	Juin 2026	Exercice précédent
G – Taux d'indépendance des membres du conseil (%)	86,1%	+4,5 points de %	76,7%	-11,7 points de %
E – Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO2e/CA en M€)	20,0	+3,9 tCO2e/CA en M€	119,5	+0,4 tCO2e/CA en M€
S – Taux moyen de femmes au Comex (%)	23,1%	-0,2 point de %	21,5%	-0,2 point de %
H – La note moyenne de niveau de controverse (0-10)	9,0/10	+0,2 points	7,6/10	+0,1 points

⁷ Le rapport 2025 sera publié sur le site internet de KIRAO au plus tard le 30 juin 2026.

⁸ L'univers d'investissement est composé des valeurs appartenant aux indices/panier suivants, retraités des doublons : EuroStoxx TMI, le CAC All-Tradable, et le périmètre Small&Midcaps France couvert par Ethifinance.

⁹ Pour plus de détails sur notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG de premier niveau, se référer au Code de Transparence, disponible sur le site internet de KIRAO : <https://KIRAO.fr/esg/>

2. La méthodologie propriétaire de MSCI ESG : MSCI SFDR Article 2(17) sustainable investment methodology

Au 30 juin 2026, selon la méthodologie MSCI SFDR Article 2(17) sustainable investment methodology, la proportion d'investissements durables de KIRAO Smallcaps est de 46,3% versus 61,4% un an auparavant.

- *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Comme mentionné auparavant, KIRAO Smallcaps a pour objectif d'afficher une note ESG moyenne supérieure à la note ESG de l'Univers d'investissement, retraité des 20% des émetteurs les moins performantes (qualifié comme l'Univers d'investissement ESG »). Sur l'exercice clos au 30 juin 2026, la note ESG moyenne du fond est de 72,14/100 à comparer à la note ESG de l'Univers d'investissement ESG qui est de 68,53/100.

Les Principales Incidences Négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Par ailleurs, KIRAO Smallcaps a également l'objectif de suivre 4 indicateurs extra-financiers dans la durée, et de faire mieux que l'Univers d'investissement de départ sur au moins 2 indicateurs, à savoir les indicateurs de Gouvernance et Environnemental. Sur l'exercice clos au 30 juin 2026, le fonds affiche en moyenne un taux moyen de femmes au Comex de 23,1% à comparer à 21,5% pour l'Univers, ainsi qu'une intensité carbone Scope 1&2 de 20,0 tonnes de CO2e/CA en M€ contre 119,5 tonnes de CO2e/CA en M€ pour l'Univers.

Enfin, en s'appuyant sur la méthodologie propriétaire de MSCI décrite dans la question précédente, KIRAO Smallcaps s'engage à détenir une proportion minimale de 30% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Au 30 juin 2026, KIRAO Smallcaps est investi dans des émetteurs durables sur le plan environnemental à hauteur de 39,7%.

Les 3 principaux contributeurs à l'objectif d'investissements durables sur le plan environnemental sont : Publicis Groupe, Brunello Cucinelli et OVHcloud.

- *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Le processus ESG de KIRAO permet à l'équipe de gestion de s'assurer que les investissements durables que le fonds réalise ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, et ce sur une base *ex ante* (pré-investissement) :

- A travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative) : l'analyse fondamentale réalisée par l'équipe de gestion de KIRAO permet d'exclure *de facto* des sociétés aux perspectives de croissance ternes du fait de tendances lourdes et négatives que subit leur secteur d'activité. De ce fait, KIRAO exclut

les entreprises impliquées dans le secteur du charbon, le secteur d'hydrocarbures non-conventionnels (gaz et pétrole de schiste et sable bitumineux) et du tabac, quel que soit leur positionnement dans la chaîne de valeur. Nous excluons ainsi de notre univers les sociétés réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans ces activités.

KIRAO exclut également de son périmètre d'investissement des sociétés qui ne respectent pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. KIRAO exclut également les sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées, dans le respect de différentes conventions internationales adoptées par la France¹⁰. KIRAO dispose à ce titre d'une liste d'émetteurs faisant l'objet d'une exclusion qui est tenue à jour régulièrement. Ces titres ne font pas partie de l'Univers d'investissement et ne sont pas susceptibles de l'intégrer. Aucun ordre correspondant à cette liste ne peut être réalisé à travers la plate-forme de passage d'ordres.

- A travers l'intégration de critères ESG dans le processus d'investissement : la prise en compte de critères extra-financiers dans l'analyse fondamentale permet à l'équipe de gestion de mieux appréhender les incidences des émetteurs sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. A travers ses deux niveaux d'analyse (grille d'analyse ESG de premier niveau et matrice Atlas de deuxième niveau), KIRAO intègre plusieurs indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. Les indicateurs sont détaillés dans la question ci-dessous.
- A travers le suivi quotidien de controverses ESG des entreprises en portefeuille. Pour cela, KIRAO s'appuie sur son fournisseur de données, MSCI ESG. Toute nouvelle controverse jugée « sévère » ou « très sévère » par MSCI ESG est remontée à l'ensemble de l'équipe, via un système d'alerte. Par la suite, KIRAO entame un dialogue avec la société concernée afin de mieux appréhender les enjeux et les risques potentiels provenant de ladite controverse. Une controverse jugée comme « très sévère » et « structurelle » par MSCI ESG peut être interprétée comme nuisant de façon significative à un ou plusieurs facteurs de durabilité. Si les conclusions issues du dialogue avec les émetteurs ne sont pas satisfaisantes, KIRAO s'engage à exclure la valeur du top 10 du fonds concerné.

Enfin, à travers la méthodologie propriétaire de notre fournisseur de données, *MSCI SFDR Article 2(17) sustainable investment methodology*, KIRAO peut vérifier à tout moment si une société respecte les critères vérifiant le principe *DNSH*.

Au 30 juin 2026, selon MSCI ESG, toutes les sociétés en portefeuille catégorisées comme durables respectent ce principe.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

¹⁰ Convention d'Ottawa (mines antipersonnel), Convention d'Oslo (armes à sous-munitions), Convention sur les armes biologiques ou à toxines (armes biologiques), et la Convention sur l'interdiction des armes chimiques – CIAC.

Les trois axes principaux de la démarche d'investisseur responsable de KIRAO (l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement, une politique d'exclusion, et l'engagement actionnarial) contribuent à la prise en compte des principales incidences négatives (« PAI »).

Plusieurs indicateurs reflétant les principales incidences négatives sont évalués à travers notre Grille de notation ESG et notre matrice propriétaire « Atlas ».

D'autres indicateurs sont identifiés grâce à notre politique d'exclusion des entreprises impliquées dans les secteurs du tabac, du charbon et des hydrocarbures non conventionnels, quel que soit leur positionnement dans la chaîne de valeur. Nous excluons ainsi de notre univers les sociétés réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans ces activités.

KIRAO exclut également de son périmètre d'investissement :

1/ Les sociétés qui ne respectent pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

2/ Les sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées, conformément aux différentes conventions internationales adoptées par la France.

Enfin, à travers sa matrice propriétaire « Atlas », KIRAO renforce le dialogue actionnarial auprès des émetteurs sur les sujets ESG et les encourage à mieux gérer leurs risques de durabilité et leurs impacts négatifs sur les facteurs de durabilité. Ce dialogue permanent complète et renforce l'engagement de KIRAO en matière de politique de vote. L'équipe de Gestion s'engage à exercer les droits de vote pour l'ensemble des sociétés présentes dans les fonds classifiés Article 8 SFDR.

Ainsi, lors de l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement et du déploiement de sa politique d'exclusion, KIRAO analyse systématiquement les indicateurs suivants :

Thème	Indicateur d'incidence négative sur la durabilité	A travers notre Grille de notation ESG	A travers notre Matrice « Atlas »	A travers notre politique d'exclusion
Climatique	#1 – Emissions de Gaz à Effet de Serre	X	X	
	#3 – Intensité de Gaz à Effet de Serre	X	X	
	#4 – Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles			X
	#5 – Part de la consommation et de production d'énergie non renouvelable	X	X	
	(Optionnel) #4 – Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions	X	X	

Social et de personnel	#10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales			X
	#13 – Mixité au sein des organes de gouvernance	X	X	
	#14 – exposition à des armes controversées			X

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :

Conformément à la politique d'exclusion de KIRAO, le fonds KIRAO Smallcaps exclut de son périmètre d'investissement des sociétés qui ne respectent pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. KIRAO n'investit pas non plus dans des sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées, dans le respect de différentes conventions internationales adoptées par la France¹¹. KIRAO dispose à ce titre d'une liste d'émetteurs faisant l'objet d'une exclusion qui est tenue à jour régulièrement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme mentionné auparavant, lors de l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement et du déploiement de sa politique d'exclusion, KIRAO analyse systématiquement les indicateurs suivants :

Thème	Indicateur d'incidence négative sur la durabilité	A travers notre Grille de notation ESG	A travers notre Matrice « Atlas »	A travers notre politique d'exclusion
Climatique	#1 – Emissions de Gaz à Effet de Serre	X	X	
	#3 – Intensité de Gaz à Effet de Serre	X	X	
	#4 – Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles			X
	#5 – Part de la consommation et de production d'énergie non renouvelable	X	X	

¹¹ Convention d'Ottawa (mines antipersonnel), Convention d'Oslo (armes à sous-munitions), Convention sur les armes biologiques ou à toxines (armes biologiques), et la Convention sur l'interdiction des armes chimiques – CIAC.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 30 juin 2026

Social et de personnel	(Optionnel) #4 – Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions	X	X	
	#10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales			X
	#13 – Mixité au sein des organes de gouvernance	X	X	
	#14 – exposition à des armes controversées			X

Par ailleurs, à travers la plateforme de MSCI ESG Research, KIRAO mesure et suit les 14 indicateurs obligatoires, ainsi que les 2 indicateurs additionnels sélectionnés (1/ Les investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone ; 2/ L'absence de code de conduite pour les fournisseurs).

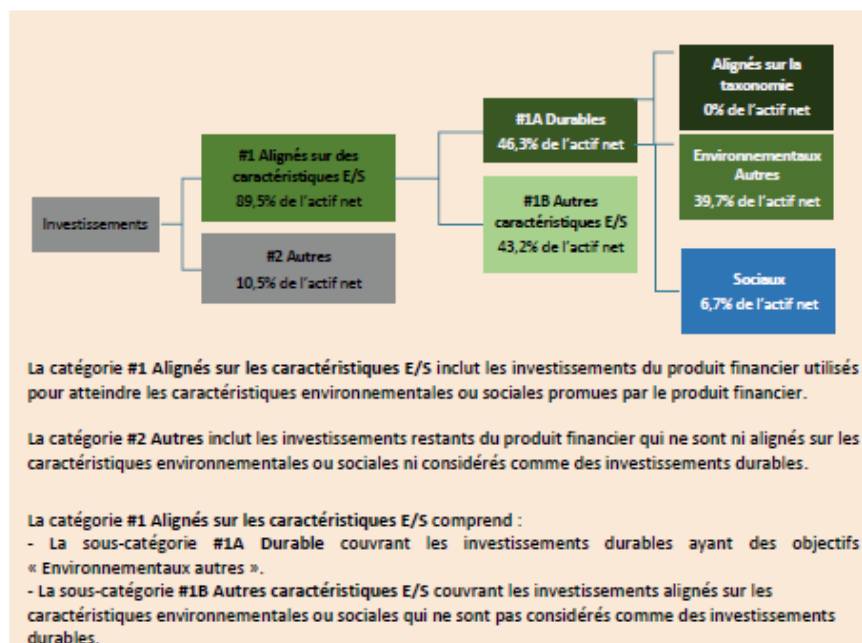
Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
De'Longhi	Consommation discrétionnaire	6,4%	Italie
OPmobility	Consommation discrétionnaire	5,8%	France
Brunello Cucinelli	Consommation discrétionnaire	5,5%	Italie
Trigano	Consommation discrétionnaire	5,5%	France
Sopra Steria Group	Technologies de l'information	5,2%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



11

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les investissements durables ont été réalisés dans 1/ l'automatisation industrielle et la production et commercialisation d'équipements industriels à zéro émission et 2/ des véhicules hybrides et solutions conventionnelles de contrôle de la pollution.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹² ?**



Oui

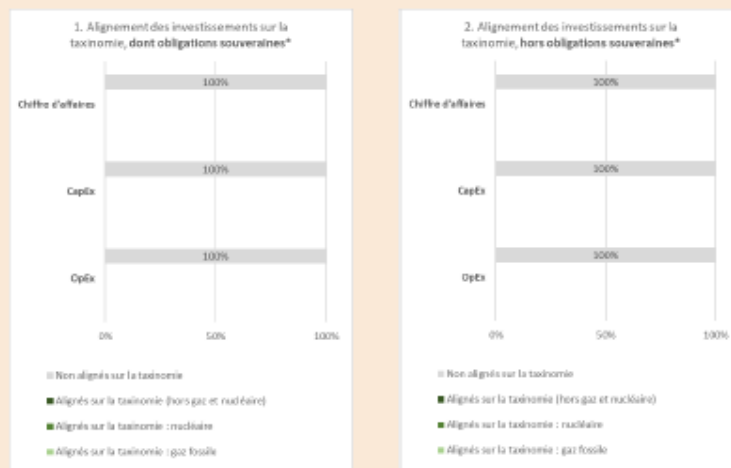


Non

¹² Les activités liées au gaz fossile et/ou nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

KIRAO adopte une démarche prudente vis-à-vis de la réglementation afin de pouvoir s'y conformer en tout temps. Compte tenu du manque de données suffisamment fiables sur l'alignement taxonomique des émetteurs investis dans KIRAO Smallcaps et/ou intégrant l'Univers d'investissement, le fonds a un objectif minimal environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE de 0%.

Cependant, sur la base de données estimées par MSCI ESG, mais qui ne sont pas alignées à ce stade avec les exigences réglementaires des données équivalentes, KIRAO est en mesure d'évaluer et communiquer, à titre indicatif, l'éligibilité et l'alignement du portefeuille Smallcaps à la taxonomie européenne.

Les données mises à disposition par MSCI ESG, correspondent au pourcentage estimé du chiffre d'affaires éligible et aligné à la taxonomie des émetteurs en portefeuille. Par la suite, l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie du portefeuille Smallcaps sont calculés en addition les scores d'éligibilité et d'alignement de chaque émetteur, selon leur pondération.

Au 30 juin 2026, KIRAO Smallcaps a des scores d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie égaux à 60,3% et 31,0%, respectivement.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 juin 2026, KIRAO Smallcaps est investi dans des émetteurs durables sur le plan environnemental, et non alignés sur la taxinomie de l'UE, à hauteur de 39,7%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Bien que KIRAO Smallcaps ne vise aucune proportion minimale d'investissements durables sur le plan social, au 30 juin 2026, le fonds est investi dans des émetteurs durables sur le plan social à hauteur de 6,7%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

De façon générale, l'objectif de l'analyse financière, basée sur le triptyque rupture-solidité-valorisation, est d'identifier des cibles d'investissement dont la croissance bénéficiaire s'accélère sous l'effet d'une rupture et n'est pas valorisée. Du fait d'une focalisation sur les ruptures, l'équipe de Gestion est régulièrement amenée à analyser la transformation des modèles d'affaires des entreprises. Celles-ci peuvent être la résultante de plusieurs transitions liées à des enjeux de durabilité : la transition numérique, la transition liée à l'énergie et l'écologie, les mouvements démographiques et leur conséquence (notamment sur les questions alimentaires ou de mobilité). Par conséquent, KIRAO adopte une démarche d'intégration des éléments ESG de manière à enrichir ses connaissances et mieux appréhender le couple opportunités/risques des investissements. KIRAO est également convaincu que les entreprises dont les dirigeants positionnent l'ESG au cœur de la stratégie performeront davantage dans la durée. Une telle philosophie permet à l'équipe de Gestion de KIRAO d'être investi dans des sociétés répondant à différents enjeux de durabilité.

Par ailleurs, les 3 principaux axes de notre processus ESG (1 / L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement ; 2 / Une politique d'exclusion (sectorielle et normative) ; et 3 / L'engagement actionnarial) permettent à KIRAO d'identifier les sociétés mieux placées pour répondre aux enjeux de durabilité, leur permettant d'avoir un vrai avantage concurrentiel.

Enfin, en vue de mesurer ses investissements durables de manière impartiale, KIRAO s'appuie sur la méthodologie propriétaire de MSCI ESG. De ce fait, l'engagement minimal de 30% est piloté et mesuré grâce à cette méthodologie décrite auparavant.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

● En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

L'équipe de Gestion n'a pas désigné un indice spécifique pour déterminer si le fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales, et/ou l'engagement minimal d'investissement durable.

Cependant, à travers la Grille de notation propriétaire (analyse de 1^{er} niveau), et dans le cadre du Label ISR, KIRAO Smallcaps compare sa performance ESG à un Univers d'investissement donné. Ce dernier est composé des valeurs appartenant aux indices/paniers suivants, retraités des doublons : EuroStoxx TMI, le CAC All-Tradable, et le périmètre Small&Midcaps France couvert par Ethifinance. Les poids de ces différents indices/paniers reflètent la typologie du fonds.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

RAPPORT COMPTABLE AU 30/06/2026

KIRAO SMALLCAPS

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La Société de Gestion a établi un processus de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers et contreparties aux opérations de gré à gré permettant une connaissance approfondie des prestataires avec lesquels elle traite dans le cadre de ses activités.

Le processus de sélection prévoit en particulier, une fiche de sélection et d'évaluation adaptée et un questionnaire de « due diligence » incluant notamment l'appréciation de l'organisation de l'intermédiaire, de sa qualité financière, l'existence d'assurances, le dispositif du contrôle interne, ainsi que l'existence des procédures relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux mises en place par l'intermédiaire ou la contrepartie suggéré.

Le suivi a posteriori consiste notamment, lors de revues annuelles, à fournir une évaluation de la qualité des dispositifs opérationnels et du service offert par ces prestataires (tarification, qualité d'exécution des ordres, qualité du règlement/livraison, accès aux marchés, qualité de l'analyse financière, etc...).

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Evènements intervenus au cours de la période

15/04/2026 Mise à jour de la trame : Ajustements relatifs au fait que ledit fonds n'est désormais plus labellisé ISR et ce, à compter du 31 mars 2026

Bilan actif au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	13 143 834,63	58 028 219,34
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	13 143 834,63	58 028 219,34
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	0,00
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	13 143 834,63	58 028 219,34
Créances et comptes d'ajustement actifs	289 908,05	191 203,60
Comptes financiers	1 493 704,21	307 602,88
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	1 783 612,26	498 806,48
Total Actif I + II	14 927 446,89	58 527 025,82

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres :		
Capital	15 460 907,37	54 250 167,21
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	-968 715,86	4 147 223,91
Capitaux propres I	14 492 191,51	58 397 391,12
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	435 255,38	129 634,70
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	435 255,38	129 634,70
Total Passifs : I + III + IV	14 927 446,89	58 527 025,82

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	550 792,47	1 519 225,37
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Sous-total Produits sur opérations financières	550 792,47	1 519 225,37
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	0,00
Total Revenus financiers nets (A)	550 792,47	1 519 225,37
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-593 679,54	-1 211 468,55
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-593 679,54	-1 211 468,55
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	-42 887,07	307 756,82
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	28 675,97	-1 306,22
Revenus nets I = C + D	-14 211,10	306 450,60
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	7 183 492,56	825 318,77
Frais de transactions externes et frais de cession	-102 717,76	-97 136,99
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	7 080 774,80	728 181,78
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-4 114 217,28	15 438,72
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	2 966 557,52	743 620,50
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-10 614 978,24	3 439 104,17
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	-10 614 978,24	3 439 104,17
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	6 693 915,96	-341 951,36
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-3 921 062,28	3 097 152,81
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	0,00
Résultat net = I + II + III - IV	-968 715,86	4 147 223,91

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif long terme d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle de l'indice CAC Small Net Return (dividendes réinvestis) associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	30/06/2026	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022
Actif net total	14 492 191,51	58 397 391,12	78 352 479,31	90 767 168,02	105 773 249,39
PART CAPI AC					
Actif net	12 396 809,20	31 487 261,91	39 115 026,57	44 593 205,73	37 181 946,01
Nombre de parts	64 001,3331	152 083,1774	202 161,0234	215 495,9573	198 782,6284
Valeur liquidative unitaire (exprimée en EUR)	193,69	207,03	193,48	206,93	187,04
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	39,12	2,57	-2,76	4,81	11,51
PART CAPI IC					
Actif net	1 578 633,16	23 459 829,59	34 961 236,65	41 402 214,86	63 166 198,09
Nombre de parts	7 276,6702	102 395,1650	165 246,1316	184 757,7109	314 495,7866
Valeur liquidative unitaire (exprimée en EUR)	216,94	229,11	211,57	224,08	200,84
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	46,10	5,37	-0,79	6,92	15,17
PART CAPI KC					
Actif net	183 587,01	595 841,16	1 273 466,17	1 547 096,60	2 389 472,47
Nombre de parts	879,3175	2 698,1327	6 235,9793	7 143,9984	12 249,8184
Valeur liquidative unitaire (exprimée en EUR)	208,78	220,83	204,21	216,55	195,06
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	44,10	4,89	-1,03	5,62	14,26

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	30/06/2026	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022
PART CAPI NC					
Actif net	333 162,14	2 854 458,46	3 002 749,92	3 224 650,83	3 035 632,82
Nombre de parts	1 205,0000	9 874,0000	11 363,9858	11 790,9858	12 564,9858
Valeur liquidative unitaire (exprimée en EUR)	276,48	289,08	264,23	273,48	241,59
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	61,15	9,48	5,29	12,18	21,07

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Mécanisme de Swing Pricing

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, la Société de Gestion a mis en place un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit de « swing pricing » sur les fonds gérés par Kirao.

Ce mécanisme vise à protéger les intérêts des porteurs existants du Fonds en faisant supporter aux investisseurs entrants ou sortants, lors de mouvements significatifs de souscriptions ou de rachats, les coûts de réaménagement du portefeuille induits par ces mouvements.

La valeur liquidative peut ainsi être ajustée à la hausse ou à la baisse par l'application d'un facteur d'ajustement (« swing factor ») reflétant les coûts de liquidité supportés par le Fonds.

- Description de la méthode employée :

La Société de Gestion applique un mécanisme de swing pricing partiel avec seuil de déclenchement.

La valeur liquidative est ajustée lorsque la différence nette, constatée à une même date de centralisation, entre le montant total des souscriptions et le montant total des rachats excède un seuil prédéterminé exprimé en pourcentage de l'actif net du Fonds.

Il est rappelé aux porteurs du Fonds que :

- Lorsque les souscriptions nettes des rachats excèdent le seuil de déclenchement, le facteur d'ajustement applicable est ajouté à la valeur liquidative calculée avant ajustement (dite « VL brute ») ;

- Lorsque les rachats nets des souscriptions excèdent le seuil de déclenchement, le facteur d'ajustement applicable est déduit de la valeur liquidative calculée avant ajustement.

Les formules de calcul, conformément à l'Instruction AMF 2017-05, sont les suivantes :

Si $S - R > \text{Seuil souscriptions}$: $VL_{\text{swing}} = VL_{\text{brute}} + C_n$

Si $R - S > \text{Seuil rachat}$: $VL_{\text{swing}} = VL_{\text{brute}} - C_n$

Où : C_n = facteur d'ajustement applicable au palier correspondant, S = montant total des souscriptions, R = montant total des rachats, VL_{brute} = valeur liquidative avant ajustement.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du Fonds. Il est identique pour toutes les catégories de parts. Les paramètres du dispositif (seuil, palier, facteurs d'ajustement) sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement en fonction des conditions de liquidité des actifs détenus en portefeuille.

La valeur liquidative ajustée, dite « swingée », est la seule valeur liquidative du Fonds. Elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée. Les commissions de surperformance sont en revanche calculées sur la base de la valeur liquidative avant ajustement, conformément à la doctrine de l'AMF.

Impacts potentiels pour les porteurs :

L'application du swing pricing peut entraîner une volatilité additionnelle de la valeur liquidative qui ne reflète pas l'évolution de la valeur intrinsèque des actifs détenus en portefeuille, mais traduit les coûts de liquidité liés aux flux de souscriptions et de rachats. L'ampleur de cet ajustement est proportionnelle à l'importance des flux nets observés.

Ce dispositif garantit l'égalité de traitement des porteurs de parts en faisant supporter les coûts de réaménagement du portefeuille aux seuls investisseurs à l'origine de ces coûts.

Affectation des sommes distribuables

Part AC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part NC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part KC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
AC	FR0012633311	2,35 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
IC	FR0012646131	1,15 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
NC	FR0012646149	0,15 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
KC	FR0013312121	1,3 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
AC	FR0012633311	Non applicable Le fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif dans d'autres OPC. Les frais indirects liés à ces investissements seront non significatifs
IC	FR0012646131	Non applicable Le fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif dans d'autres OPC. Les frais indirects liés à ces investissements seront non significatifs
NC	FR0012646149	Non applicable Le fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif dans d'autres OPC. Les frais indirects liés à ces investissements seront non significatifs
KC	FR0013312121	Non applicable Le fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif dans d'autres OPC. Les frais indirects liés à ces investissements seront non significatifs

Commission de surperformance

Part FR0012633311 AC

20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice composite CAC Small Net Return (dividendes réinvestis) même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Assiette : actif net

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

(2) Elle est calculée sur une base nette de tous coûts.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Ces indices sont des indices dividendes et intérêts réinvestis.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

(3) Durant toute la durée de vie de l'OPCVM, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles depuis la dernière date de cristallisation.

(4) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(5) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(6) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement

Part FR0012646131 IC

20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice composite CAC Small Net Return(dividendes réinvestis) même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Assiette : actif net

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

(2) Elle est calculée sur une base nette de tous coûts.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Ces indices sont des indices dividendes et intérêts réinvestis.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

(3) Durant toute la durée de vie de l'OPCVM, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles depuis la dernière date de cristallisation.

(4) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(5) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(6) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement

Part FR0012646149 NC

Néant

Part FR0013312121 KC

20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice composite CAC Small Net Return (dividendes réinvestis) même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Assiette : actif net

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

(2) Elle est calculée sur une base nette de tous coûts.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Ces indices sont des indices dividendes et intérêts réinvestis.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

(3) Durant toute la durée de vie de l'OPCVM, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles depuis la dernière date de cristallisation.

(4) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(5) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(6) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
10€ pour les actions négociées en France, Belgique, Pays-Bas et 20 € TTC pour les autres pays, frais maximum OPC : Max 150 € HT Futures : 2 € / lot HT Options, 0,40 % Mini 10 € HT Obligations, titres de créances, titres de créances à court terme : 55 Ht Max Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données**Garantie reçue :**

Néant

Garantie donnée :

Néant

Informations complémentaires

FI= Frais d'Intermédiation

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	58 397 391,12	78 352 479,31
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	949 426,42	8 248 948,67
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-41 277 535,52	-32 679 079,63
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-42 887,07	307 756,82
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	7 080 774,80	728 181,78
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-10 614 978,24	3 439 104,17
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	14 492 191,51	58 397 391,12

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI AC		
Parts souscrites durant l'exercice	2 135,1932	422 684,97
Parts rachetés durant l'exercice	-90 217,0375	-17 351 475,33
Solde net des souscriptions/rachats	-88 081,8443	-16 928 790,36
PART CAPI IC		
Parts souscrites durant l'exercice	121,0000	27 890,50
Parts rachetés durant l'exercice	-95 239,4948	-20 662 117,30
Solde net des souscriptions/rachats	-95 118,4948	-20 634 226,80
PART CAPI KC		
Parts souscrites durant l'exercice	0,0000	0,00
Parts rachetés durant l'exercice	-1 818,8152	-383 104,55
Solde net des souscriptions/rachats	-1 818,8152	-383 104,55
PART CAPI NC		
Parts souscrites durant l'exercice	1 833,0000	498 850,95
Parts rachetés durant l'exercice	-10 502,0000	-2 880 838,34
Solde net des souscriptions/rachats	-8 669,0000	-2 381 987,39

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI AC	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI IC	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI KC	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI NC	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part en devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative en devise de la part
FR0012633311	PART CAPI AC	Capitalisable	EUR	12 396 809,20	64 001,3331	193,69
FR0012646131	PART CAPI IC	Capitalisable	EUR	1 578 633,16	7 276,6702	216,94
FR0013312121	PART CAPI KC	Capitalisable	EUR	183 587,01	879,3175	208,78
FR0012646149	PART CAPI NC	Capitalisable	EUR	333 162,14	1 205,0000	276,48

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	Allemagne +/-	Italie +/-	Pays-Bas +/-	Autriche +/-
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	13 143,83	8 470,61	1 700,97	1 465,46	569,04	565,30
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	13 143,83	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 493,70	0,00	0,00	0,00	1 493,70
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	1 493,70

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par durée résiduelle

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 493,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 493,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	DKK +/-				Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	228,70	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	228,70	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	30/06/2026
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	289 908,05
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des créances	289 908,05
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-406 528,98
Frais de gestion	-28 726,40
Dépôts de garantie	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des dettes	-435 255,38
Total des créances et dettes	-145 347,33

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI AC	30/06/2026
Frais fixes	493 337,18
Frais fixes en % actuel	2,35
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI IC	30/06/2026
Frais fixes	93 999,63
Frais fixes en % actuel	1,15
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI KC	30/06/2026
Frais fixes	4 343,08
Frais fixes en % actuel	1,30
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI NC	30/06/2026
Frais fixes	1 999,65
Frais fixes en % actuel	0,15
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités

	Code ISIN	Libellé	30/06/2026
Total			0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	-14 211,10	306 450,60
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-14 211,10	306 450,60
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-14 211,10	306 450,60

PART CAPI AC		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-36 512,93	-9 180,54
Total	-36 512,93	-9 180,54
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI IC		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	14 501,19	252 637,16
Total	14 501,19	252 637,16
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI KC		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 409,54	5 632,48
Total	1 409,54	5 632,48
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI NC		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 391,10	57 361,50
Total	6 391,10	57 361,50
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 966 557,52	743 620,50
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 966 557,52	743 620,50
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 966 557,52	743 620,50

PART CAPI AC		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 540 872,27	400 956,13
Total	2 540 872,27	400 956,13
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI IC		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	321 010,34	298 711,08
Total	321 010,34	298 711,08
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI KC		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	37 369,96	7 586,91
Total	37 369,96	7 586,91
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART CAPI NC		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	67 304,95	36 366,38
Total	67 304,95	36 366,38
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			13 143 834,63	90,70
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			13 143 834,63	90,70
Aérospatial et défense			722 700,00	4,99
LISI	EUR	11 000	722 700,00	4,99
Articles personnels			723 950,00	4,99
BRUNELLO CUCINELLI	EUR	7 400	611 240,00	4,21
HUGO BOSS AG -ORD	EUR	3 000	112 710,00	0,78
Automobiles et équipementiers			272 800,00	1,88
OPMOBILITY	EUR	20 000	272 800,00	1,88
Banques			831 615,00	5,74
OVH GROUPE	EUR	39 000	560 820,00	3,87
SOCIETE GENERALE	EUR	3 500	270 795,00	1,87
Bâtiment et matériaux de construction			403 440,00	2,78
ARCADIS	EUR	12 000	403 440,00	2,78
Energie non renouvelable			500 220,00	3,45
GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	EUR	1 800	334 620,00	2,31
TECHNIP ENERGIES	EUR	5 000	165 600,00	1,14
Equipement électronique et électrique			663 215,00	4,58
SUESS MICROTEC	EUR	5 500	511 775,00	3,53
VUSIONGROUP	EUR	1 200	151 440,00	1,05
Equipements de loisirs			665 360,00	4,59
BENETEAU	EUR	16 000	103 360,00	0,71
TRIGANO	EUR	4 000	562 000,00	3,88
Fournisseurs de services de télécommunications			144 780,00	1,00
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EUR	60 000	144 780,00	1,00
Ingénierie Industrielle			288 240,00	1,99
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	2 400	288 240,00	1,99
Logiciels et services informatiques			2 301 730,00	15,88
2CRSI	EUR	9 000	276 120,00	1,91
ALTEN	EUR	4 000	212 000,00	1,46
INDRA SISTEMAS S.A	EUR	3 000	143 760,00	0,99
KONTRON AG	EUR	15 000	348 300,00	2,40
NEMETSCHEK	EUR	3 500	185 850,00	1,28
NEURONES	EUR	8 000	276 400,00	1,91
SCOUT24	EUR	2 000	144 700,00	1,00
SOPRA STERIA GROUP	EUR	4 000	558 400,00	3,85
WAVESTONE	EUR	4 000	156 200,00	1,08
Matériel équipements destinés aux TI			734 230,00	5,07
JENOPTIK AG	EUR	8 000	375 520,00	2,59
NEXANS SA	EUR	1 500	217 950,00	1,51
S.O.I.T.E.C.	EUR	1 200	140 760,00	0,97

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Médias			683 034,00	4,71
PUBLICIS GROUPE	EUR	7 900	683 034,00	4,71
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			594 450,63	4,10
ALK ABELLO CL.B	DKK	7 000	228 700,63	1,58
VIRBAC	EUR	1 100	365 750,00	2,52
Prestataires de soins de santé			104 100,00	0,72
LNA SANTE	EUR	3 000	104 100,00	0,72
Produits ménagers et constr individuelle			1 268 940,00	8,76
DE LONGHI	EUR	23 000	854 220,00	5,90
SEB	EUR	9 000	414 720,00	2,86
Services appui à industrie			969 620,00	6,69
ELIS	EUR	30 200	818 420,00	5,65
SPIE	EUR	3 000	151 200,00	1,04
Transport industriel			1 054 410,00	7,28
ID LOGISTICS GROUP	EUR	2 000	684 000,00	4,72
JUNGHEINRICH	EUR	11 000	254 100,00	1,76
KION GROUP	EUR	3 000	116 310,00	0,80
Voyages et Loisirs			217 000,00	1,50
DO CO	EUR	1 000	217 000,00	1,50
Total			13 143 834,63	90,70

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	13 143 834,63
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 783 612,26
Autres passifs (-)	-435 255,38
Total = actif net	14 492 191,51